

Commerce, Finance, Industrie

VOL. XXXIV

VENDREDI, 12 SEPTEMBRE 1902

No 11

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547
Boîte de Poste - - - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Montréal et Banlieue - \$2.00
Canada et Etats-Unis - 1.50
Union Postale - - frs. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe **en entier**, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable **au pair** à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

Le Prix Courant, Montréal.

LA CRISE DU CHARBON DUR

Les nouvelles reçues de Pennsylvanie n'indiquent pas, comme au commencement de ce mois on se plaisait à l'espérer, que la grève des mineurs de la région de l'antracite doive prendre fin à bref délai.

Les directeurs des compagnies minières auraient déclaré qu'ils ne toléreront aucune intervention et que la reprise du travail ne pouvait se faire qu'aux mêmes conditions de salaires et autres qu'avant la déclaration de grève. Ce n'est qu'après la reprise du travail, déclarent-ils, que les ouvriers pourront utilement présenter leurs griefs.

La situation est tellement peu sûre et la crise du charbon dur se fait déjà tellement sentir aux Etats-Unis mêmes que les commandes américaines de charbon de Galles passées en Angleterre dépassent les trois quarts d'un million de tonnes.

Les mines de Galles ont élevé leurs prix de 2 sh. par tonne en présence d'une demande si considérable et nous aurons également à souffrir de cette avance de prix pour le charbon qui nous viendra de cette province d'ici la fin de la navigation.

S'il est possible d'obtenir du charbon à la ville, il faut le payer le prix, mais à la campagne il y a disette en maints endroits et il est impossible de s'y procurer ce combustible même à des prix de fantaisie.

A Montréal on cote actuellement le charbon gallois (Welsh) au prix de \$7.25 la tonne mais on nous dit qu'avant longtemps le prix en sera porté à \$8.00.

Comme il est impossible de prévoir la fin de la grève et que, même la reprise immédiate des travaux en Pennsylvanie ne saurait regarnir promptement les stocks dont les marchands doivent s'approvisionner pour les nécessités de leur clientèle, nous conseillons fortement à nos lecteurs de s'assurer de leur provision avant une hausse presque certaine.

Il nous a été presque impossible dans ces derniers temps d'obtenir des cota-tions exactes pour les diverses catégories de charbon, nous sommes un peu

plus heureux aujourd'hui, mais nous croyons devoir avertir nos lecteurs que s'ils représentent aussi exactement que possible les cours actuels, ces cours sont sujets à varier d'un moment à l'autre.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

L'échevin Payette a proposé à ses collègues de l'hôtel de ville d'accorder à la Banque d'Hochelaga une partie de son patronage.

On sait qu'à de certaines époques,—on l'a vu ces jours-ci, lors du paiement de la taxe de l'eau—le Trésor civique reçoit de fortes sommes dont il n'a pas l'emploi immédiat; ces sommes retirées de la circulation ne rapporteraient rien à la Cité, si elles restaient dans ses coffres et ne seraient d'aucune utilité pour la société en restant inactives et improductives. Au moyen des dépôts qu'en fait en banques la Cité, ces sommes peuvent re-devenir productives pour la Cité elle-même et pour la société.

Parfois le Trésor civique est épuisé et doit faire face aux dépenses avant que le public ait payé les taxes destinées à couvrir les dites dépenses; en ce cas, la Cité doit recourir à l'emprunt temporaire.

La Cité a une dette fondée dont les intérêts sont pour la majeure partie payables à l'intérieur et doit faire des opérations de change.

—épôts, emprunts, opérations de change ont été dans ces années dernières notamment réservées à la plus grande institution financière du pays, la Banque de Montréal. On ne pouvait choisir une institution plus solide pour les opérations financières de la Cité, mais est-il nécessaire de lui accorder le monopole exclusif de recevoir les dépôts, de faire des avances et d'opérer les paiements à l'étranger pour le compte de la Cité.

Plusieurs échevins pensent le contraire et forts de l'appui du public ils déclarent que la banque qui fournit la plus grosse somme d'argent pour le paiement des taxes doit avoir une partie quelconque du patronage de la ville.

Or, il appert que plus de la moitié des chèques remis à la Trésorerie pour paie-